

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le 06 juin 2024.

### **Ordre du jour :**

- Rénovation appartements communaux : avenant n°01 au lot 08,
- Modification du tableau des emplois,
- Tarifs périscolaires 2024/2025,
- Règlement des services périscolaires 2024/2025,
- Organisation des élections européennes,
- Invitations diverses,
- Divers.

A Chevrier, le 31 mai 2024  
Le Maire,

---

---

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le six juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etaient excusés : Audrey LEONARD, Claude REINHARDT,

Etaient absents : Xavier GAUD, Virginie FONTAINE.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre GRANDCHAMP est désigné comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 02 mai 2024 :**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 02 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Comptes-rendus de réunions :**

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

#### **- Communauté de Communes :**

##### **BUREAU DU 06/05/24 :**

\* Un bilan de l'EHPAD de Viry est présenté aux élus. Le taux d'occupation est légèrement en hausse dû en partie à une amélioration de la stabilité du personnel malgré une moyenne de durée des contrats de travail de 7,5 mois.

\* La CCG a repris la régie eau-assainissement des 6 communes non adhérentes jusqu'à présent.

\* Les membres émettent un avis favorable sur la modification n°01 du PLU de Beaumont.

\* Ils décident de l'attribution du marché de travaux de réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arande.

\* Ils approuvent la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027 entre la CCG et l'association Passage.

BUREAU DU 03/06/2024 :

\* Une présentation des comptes administratifs 2023 est réalisée.

\* Un point sur la Vision Territoriale Transfrontalière et Projet d'agglomération 5<sup>ème</sup> génération est effectué.

\* Les membres émettent un avis favorable sur la demande de portage et l'ajout d'une fiche secteur au plan d'action foncier de la commune de St Julien.

\* Ils approuvent le bail d'un terrain situé dans la zone d'activité économique des Grands Chavannoux à Vulbens en faveur de la société SEC IMMO 74.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/05/2024 :

\* Le bilan d'activité de la Maison de l'Economie est présenté à l'assemblée.

\* Un point d'information sur l'avancement du projet alimentaire territorial est réalisé.

\* Les membres approuvent les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français.

\* Ils approuvent le protocole d'accord relatif aux aménagements des accès de la copropriété de la résidence « Mme de Staël » situé à St Julien.

\* Ils approuvent le transfert effectif de la compétence « à la carte » du schéma de cohérence territoriale au Pôle métropolitain du Genevois français.

\* Ils approuvent le contrat local de santé du territoire de la CCG.

### **Rénovation appartements communaux : avenant n°01 au lot 08 (2024/05/01) :**

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation des appartements communaux, le lot 8 (sol souple) a été confié à l'entreprise CAZAJOUS DECOR pour un montant de 5 376,30 € HT.

En cours de chantier, des modifications ayant été apportées pour un montant de 875 € HT, il convient de passer un avenant au marché de travaux pour le lot 8.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°01 au marché de travaux pour le lot 8 pour un montant de 875 € HT,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant.

### **Tableau des emplois (2024/05/02) :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services à compter du 01 juillet 2024.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune somme suit pour tenir compte des besoins de plus en plus importants en personnels liés à une croissance constante de la population :

- création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet : 25h10/35h,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil municipal,**

- **DECIDE** :

\* création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet : 25h10/35h,

- **ADOpte** le tableau des emplois figurant en annexe,

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **Tarifs périscolaires 2024/2025 (2024/06/03) :**

En préambule, Monsieur Stéphane Claeys rappelle au conseil municipal les coûts de revient unitaires des services de cantine et de garderie soit :

- cantine : 12,80 € par enfant comprenant le coût du repas, le personnel encadrant, l'amortissement des locaux, l'eau et l'électricité et divers frais généraux ;
- garderie : 5,40 € en moyenne comprenant le personnel encadrant, l'amortissement des locaux, les frais généraux et le goûter pour la 1<sup>ère</sup> heure du soir.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation cette année. Il adopte les tarifs suivants pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2024/2025.

Les tarifs appliqués **dépendent du Quotient Familial** qui doit être justifié en début d'année par la fourniture de l'attestation CAF.

Pour les inscriptions tardives, une pénalité de 10€ sera appliquée en supplément du tarif.

Ces tarifs sont applicables à compter du 02/09/2024.

#### **- Tarifs de la garderie :**

<b>Quotient Familial</b>	<b>T1</b> (0€- 1000 €)	<b>T2</b> (1001€- 1500 €)	<b>T3</b> (1501€- 2000 €)	<b>T4</b> (2001 €- 3 000 €)	<b>T5</b> > 3001	<b>Extérieur</b>
<b>Matin</b> (7h30-8h30)	2€	2,70€	3,60€	4,50€	5,00 €	8,00 €
<b>Soir</b> (16h30-17h30) Avec goûter	2€	2,70€	3,60€	4,50€	5,00 €	8,00 €
<b>Soir</b> (17h30- 18h30)	2€	2,70€	3,60€	4,50€	5,00 €	8,00 €

#### **- Tarifs de la cantine :**

Le tarif de la cantine comprend la prestation du repas et les 2 h de surveillance de l'enfant.

<b>Quotient Familial</b>	<b>T1</b> (0€- 1000 €)	<b>T2</b> (1001€- 1500 €)	<b>T3</b> (1501€- 2000 €)	<b>T4</b> (2001 €- 3 000 €)	<b>T5</b> > 3001	<b>Extérieur</b>
<b>Tarif repas + surveillance</b>	4,70€	5,80€	6,80€	7,70€	9€	12 €

### **Règlement des services périscolaires (2024/06/04) :**

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur des services périscolaires qui comprennent la garderie du matin et du soir et la restauration scolaire et précise que ce règlement doit faire l'objet d'une confirmation de prise de connaissance pour les parents d'élèves avant tout inscription.

Les membres du conseil municipal ne proposent pas d'autres évolutions.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que ce règlement s'applique à compter du 02/09/2024 et jusqu'à ce qu'il soit modifié ou remplacé,
- **CHARGE** Madame le Maire de sa diffusion auprès des parents d'élèves.

### **Organisation des élections européennes :**

Le Conseil Municipal fait le point sur l'organisation des élections européennes.

### **Convention d'occupation d'un local communal : commune de Chevrier/Monsieur Pierre ROBY :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire le point sur la convention d'occupation de la salle périscolaire par M Roby après une année de fonctionnement.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à la poursuite de cette activité.

### **Invitations diverses :**

Madame le Maire communique à l'assemblée les différentes invitations aux assemblées générales des associations et sollicite les conseillers pour représenter la commune.

### **Logo de la commune :**

Monsieur Stéphane Claeys présente au conseil municipal des propositions de logo.

Les membres émettent quelques avis qui seront transmis pour prise en compte dans la conception définitive.

### **14 juillet :**

Madame le Maire rappelle que l'organisation de la fête du 14 juillet est prise en charge par le Comité des Fêtes mais que les conseillers disponibles et qui le souhaitent seront les bienvenus dans l'équipe de bénévoles.

### **Travaux :**

- 1- Madame le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de rénovation des appartements, sur leur ameublement et leur mise en service.
- 2- Monsieur Carrel rappelle que la livraison du four a eu lieu et que le montage est à prévoir rapidement.
- 3- Monsieur Claeys précise qu'il a demandé à la société SCP un devis pour le balayage des routes de la Commune.
- 4- Madame le Maire rappelle son invitation à la commission bâtiment et sociale pour participer à la 1<sup>ère</sup> réunion de présentation pour l'extension de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,  
Agnès CUZIN

Le secrétaire,  
Pierre GRANDCHAMP